

Les dispositifs réglementaires de protection des haies

~ Protections au titre du patrimoine ~ Protections au titre de la qualité de l'eau, de l'agriculture, de l'aménagement foncier Code de l'environnement Arrachage soumis à déclaration préalable Sites inscrits Périmètre de captage Code de la santé publique Arrachage interdit Art L.341-1 à 22 Art L.1311-2 et R.1321-13 d'eau potable dans certains périmètres Code de l'environnement Arrachage soumis à autorisation ministérielle Sites classés Art L.341-1 à 22 Aménagement Code rural et de la pêche maritime Arrachage soumis foncier Art L.121-13 et 14 à autorisation préalable Code du patrimoine Arrachage soumis à Monuments historiques Arrachage soumis à Art L.621-32 autorisation préalable Code rural et de la pêche maritime autorisation préalable. BCAE 7 (Arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes Entretien et arrachages interdits conditions agricoles et environnementales) du 1^{er} avril au 31 juillet Site patrimonial Code du patrimoine Abattage et arrachage soumis remarquable Art L.642-1 à 5 à autorisation Code rural et de la pêche maritime Arrachage soumis Arrêtés préfectoraux Art L.126-3 et R.126-12 et 13 à autorisation préalable Code de l'environnement Allées et alignements Abattage et arrachage interdits d'arbres Art L.350-3 Dérogation soumise à autorisation ~ Protections au titre de l'environnement ~ Protections au titre de l'urbanisme Code de l'urbanisme Code de l'environnement Arrachage soumis à évaluation des Art L.151-19 et L.151-23 Arrachage soumis à déclaration préalable Natura 2000 Loi Paysage — Art L.414-4 et R414-19 à 21 incidences au titre de Natura 2000 (PLU et PLUi) Code de l'urbanisme Arrêtés préfectoraux Code de l'environnement Arrachage soumis Délibération conseil Arrachage soumis à Art L.113-2 (PLU(i) prescrit) de protection de biotope Art L.411-1 et 2 et R.411-15 à autorisation préalable déclaration préalable municipal Art L111-22 (pas de PLU) Code de l'environnement Arrachage soumis à autorisation **EBC** Code de l'urbanisme Loi sur l'eau Arrachage interdit ou déclaration préalable Art R.214-1 (Espaces boisés classés) Art L.113-1 et Art L113-2 Espèces Code de l'environnement Arrachage interdit si présence d'espèce protégée ou d'habitat d'espèce protégée protégées Art L.411-1 à L.411-3